



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LES MINISTRES

Paris, le **13 JAN. 2021**

Nos références : D20-11108

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Notre pays traverse depuis plusieurs mois une crise sanitaire inédite dont les effets sur la vie quotidienne des Français sont considérables.

Avec le rebond de l'épidémie de COVID-19, votre commune et ses habitants sont confrontés aux multiples conséquences du reconfinement, devenu indispensable pour freiner la circulation du virus.

Ce nouveau confinement a entraîné la fermeture administrative ou le ralentissement de nombreuses activités économiques qui font la vitalité de votre commune. Ces commerces peuvent solliciter les mesures d'urgence mises en place par le Gouvernement mais celles-ci doivent s'accompagner de soutien à plus long terme.

Un soutien clé pour les TPE et PME de notre pays est l'aide à la numérisation. Une TPE sur trois seulement a un site internet en France, contre deux sur trois en Allemagne. Ce retard handicape aujourd'hui les commerces de France. Cette situation particulière doit être l'occasion d'accélérer leur numérisation.

Aussi, nous vous proposons d'accompagner votre commune dans son développement numérique en soutenant vos artisans et vos commerçants dans la numérisation de leurs activités. A court terme, cette évolution constituera pour eux une alternative complémentaire au commerce physique et leur ouvrira, à moyen terme, de nouvelles opportunités de croissance.

Aux côtés de la Banque des Territoires, l'Etat accompagnera les collectivités qui souhaitent encourager la numérisation de leur centre-ville ou le développement de place de marché en ligne, et offrir ainsi aux commerçants et artisans de nouveaux débouchés grâce au numérique. En complément des programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », plusieurs dispositifs sont proposés aux communes de 3 500 à 150 000 habitants :

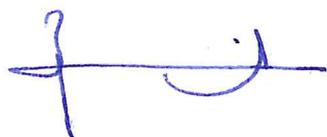
- Le financement d'un poste de manager de commerce ;
- Le financement pour la mise en place de solutions numériques collectives pour le commerce, comme les plateformes de e-commerce locales ;
- Le financement d'une mission de conseil pour assister les collectivités dans la définition de leur besoin.

Ces dispositifs, détaillés en annexe, concernent les actions mises en œuvre depuis le 30 octobre. Les demandes de financement sont à adresser à l'adresse suivante : [relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr](mailto:relance-commer-proxi@caissedesdepots.fr)

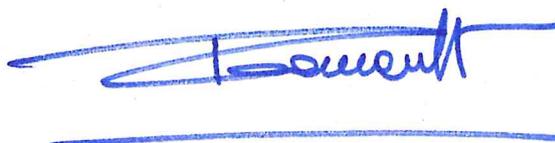
Les réseaux consulaires (CCI France et CMA France) sont également mobilisés pour conseiller et accompagner les professionnels désireux de prendre le virage numérique. Nous avons besoin de votre mobilisation à leurs côtés pour bâtir un partenariat simple et efficace permettant de déployer rapidement ces outils auprès des artisans et commerçants de votre commune.

Nous savons que nous pouvons compter sur votre engagement au bénéfice de la vitalité économique de nos territoires.

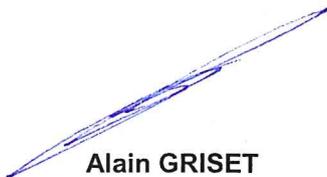
Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en nos considérations distinguées.



**Bruno LE MAIRE**  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Relance



**Jacqueline GOURAULT**  
Ministre de la Cohésion des territoires et des  
relations avec les collectivités territoriales



**Alain GRISET**  
Ministre délégué chargé des Petites  
et Moyennes Entreprises



**Cédric O**  
Secrétaire d'Etat chargé de la Transition  
numérique et des Communications électroniques